

**Compte rendu du Comité Syndical
du lundi 14 mars 2016 à 18 heures
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Dominique VIRET - Colette VUILLEMIN - Jean-François PERRAUD - André MONTET - Boniface AKPAH - Gérard MAHINC - Guillaume LEVEQUE - Gérard GOUJON - Gérard FAURAT - François PINGON - Denis MONOD - Roger SIMON - Jean-Jacques COURBON

Membre titulaire AC + EP + ANC absent à la séance ayant donné pouvoir : Gérard GRANADOS (excusé) pouvoir à Dominique VIRET

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Josiane MOMBRUN (excusée) - Pierre FOUILLAND

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance prenant part au vote : Bernard BISCH - Didier DUMONT-BURDIN

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Rémi FOURMAUX - Françoise TRIBOLLET - Laurent JOSPIN - Charles GOUTARET (excusé) - Jean BUFFENOIR - Thierry BADEL - Roland MONTSERRET - Didier GARNIER - Serge GRANJON - Joseph SOTGIU - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Pierre COMBLET

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA - Yves PAPILLON - Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membre titulaire ANC présent à la séance : Michel DUBOST

Membres titulaires ANC absents à la séance : Nicolas CHARTIER - Maurice OLAGNIER

Membres suppléants ANC absents à la séance : Jean-Jacques BADIOU - Pierre OLMEDO - Gilles BARBERET

M. PASSI (excusé) - M. ODO (excusé) - M. COLLOMB (excusé)

Mme GUEGUEN - Receveur syndical

Techniciens : M. PEILLON, Métropole de Lyon (excusé)

Mmes FARGEAS, BADOIL, JUTHIER (excusée), VIRICEL, MM. DELEGUE, DOMENGET, LAURENT - SYSEG.

Ordre du jour de cette réunion :

- ✓ **Adoption du compte rendu du comité syndical du 1^{er} février 2016,**
- ✓ **Débat d'orientation budgétaire 2016,**
- ✓ **Mandat au Centre de Gestion du Rhône pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires à compter du 01.01.2017,**
- ✓ **Questions diverses.**

Le déroulement du comité est distribué en séance et envoyé en pièce jointe aux élus absents.

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

M. André MONTET est nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter le comité syndical, M. FAURAT souhaite apporter une réponse à la remarque faite par M. MONOD concernant le vote sur la proposition n° 30 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), pris par délibération n° 48-2015 du comité du 14.12.2015.

Après une vérification auprès des services de la Préfecture, il s'avère que le vote à la majorité absolue était bien de rigueur, la délibération est donc valide.

I – Adoption du compte-rendu du comité syndical du 1^{er} février 2016 – diapo n° 2

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 1^{er} février 2016.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 1^{er} février 2016.

II – Débat d'orientation budgétaire 2016 – diapos n° 3 à n° 23

M. FAURAT donne la parole au Vice-président aux finances afin de présenter le débat d'orientation budgétaire.

BUDGET ANNEXE SYSEG ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - diapo n° 3

M. LEVEQUE reprend les résultats de clôture qui sont les suivants :

Résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2015 investissement : 3 880.11 €

Résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2015 fonctionnement : 13 118.43 €

Opérations blanches – Les opérations de réhabilitations groupées - En investissement - diapo n° 4

M. LEVEQUE explique que les opérations blanches consistent à inscrire les mêmes montants en dépenses et en recettes. Pour les opérations de réhabilitations groupées ce montant s'élève à 288 000 €. Il en donne le détail ci-dessous :

- Reprise de l'opération sur la commune d'Echalas (transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2015), 13 installations (dont 2 ayant fini les travaux), 39 000 €, convention à établir, décision d'aide obtenue.
- Opération en cours lancée début 2015 sur tout le périmètre du SYSEG, 83 installations (dont un usager ayant fini les travaux), 249 000 €.

Mme FARGEAS ajoute que le syndicat est dans l'attente d'une réponse du Département sur les modalités de versement de la subvention pour trois usagers soit 2 500 €.

Opérations blanches – Les tournées de vidange - En fonctionnement - diapo n° 4

Le SYSEG paye le vidangeur et le particulier rembourse intégralement le syndicat soit 7 500 € TTC (hypothèse : 30 vidanges à 250 €).

Les dépenses de fonctionnement – diapo n° 5

M. LEVEQUE donne lecture des principales dépenses de fonctionnement qui sont les suivantes :

- Les provisions :

Depuis 2013 le syndicat provisionne 300 €/an dans le cas de non-paiement de redevances liées aux différents contrôles.

- Les charges à caractère général, montant prévisionnel 6 100 €

Fournitures administratives et de petits équipements, le carburant, la participation forfaitaire de 800 € aux frais de la Maison Intercommunale de l'Environnement, entretien et réparation du véhicule, les assurances, les remboursements de frais professionnels, l'affranchissement, l'abonnement du téléphone portable. Soit un montant global prévisionnel de : 6 100 €.

En diminution en 2016, les études à la parcelle des opérations de réhabilitations groupées étant terminées soit un montant de 60 000 € au BP 2015.

- Les charges de personnel, montant prévisionnel 43 000 €

Un poste de technicien à temps complet, même montant qu'au BP 2015.

Les recettes de fonctionnement – diapo n° 6

- Recettes liées aux différents contrôles : recette potentielle de 61 370 € mais inscription de 50 000 €
 - 300 contrôles de bon fonctionnement à 132 € : 39 600 €,
 - 27 contrôles de conception à 100 € pour les réhabilitations groupées : 2 700 €
 - 93 contrôles de réalisation à 150 € pour les réhabilitations groupées : 13 950 €,
 - 10 contrôles de conception réalisation à 250 € : 2 500 € (nouveaux permis de construire),
 - 10 contrôles de vente urgente à 172 € : 1 720 €,
 - 30 vidanges à 30 € : 900 €.
- Recettes versées par l'Agence de l'Eau : 16 320 €
 - Animation de l'opération de réhabilitations groupées : 10 000 €
 - Prime d'aide à la performance épuratoire pour les contrôles effectués en 2015 : 4 820 €
 - Nouvelle prime d'aide à la gestion durable des services d'assainissement : 1 500 €
- Recette poste technicien : supprimée.

Fin de la répartition du temps de travail du technicien ANC à l'AC pour 10 % suivant la délibération prise lors du comité du 14 décembre 2015.

Réflexion à mener sur l'organisation du SPANC – diapo n° 7

- Problématique : un poste de technicien à temps complet ne permet pas d'avoir une périodicité de retour de 6 ans (un agent effectue environ 300 contrôles de bon fonctionnement par an sans la gestion des opérations de réhabilitations groupées).
- 2016 est une année intermédiaire car les résultats du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône ne sont pas connus, et ceux-ci seront nécessaires afin de mener une réflexion sur l'organisation du SPANC.

BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES – diapo n° 8

M. LEVEQUE reprend les résultats de clôture qui sont les suivants :

Résultat de clôture déficitaire de l'exercice 2015 investissement : -760 402,82 €
Résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2015 fonctionnement : 526 605,36 €

Les restes à réaliser d'investissement à reprendre TTC sont de 228 083,33 € en dépenses et de 116 153,00 € en recettes soit un global déficitaire de 111 930,33 €.

M. LEVEQUE explique que ce résultat de clôture déficitaire résulte de plusieurs causes listées ci-dessous :

- Décalage du FCTVA, perçu un an après, recette attendue en 2016 de 162 988,73 €.
- Des opérations d'investissement (BRIG-14, CHAS-301, MILL-73, STLA-133, STLA-136 et TALU-151) n'ont pas fait l'objet de versement de participation alors que la dépense a été réalisée en 2015 soit 35 243,86 €.
- L'emprunt pour les travaux sur Chassagny a été souscrit fin 2015, encaissé début 2016, inclus dans les restes à réaliser soit 87 000 €, dépense faite sur l'exercice 2015.
- Subvention du Département du Rhône de 29 153 € incluse dans les restes à réaliser correspond également à des dépenses 2015.

Arrivée de M. DUMONT-BURDIN

Les dépenses de fonctionnement – diapo n° 9

- Marché de prestation de services et contrats d'affermage (chapitre 011) soit un global de 103 800 € à répartir entre les communes, mais une somme de 115 000 € inscrite au BP 2016 par prudence.
- Affectation de 10 % du salaire et charges d'un technicien soit 5 400 € selon délibération du 14 décembre 2015 (chapitre 012).

Point sur la dette – diapo n° 9

M. LEVEQUE rappelle que la dette est détenue par le SYSEG pour les communes, et les communes remboursent ensuite la totalité de cette dette. Les emprunts sont pris en accord avec les communes.

Le capital restant dû au 1er janvier 2016 est de 506 196,20 € comprenant 8 emprunts dont celui souscrit fin 2015 de 87 000 € (inclus dans les RAR), soit une annuité globale pour 2016 de 93 009,78 €.

Seront inscrits au BP 2016 :

- Les emprunts (intérêts, capital et commission) pour lesquels les communes souhaitent ce type de financement pour les investissements réalisés sur leur périmètre.
- Un emprunt d'équilibre pour une partie du FCTVA perçu en 2017.

Programme d'investissement – diapo n° 10

M. LEVEQUE précise que ce tableau a évolué depuis son envoi, et que des réajustements pourront être réalisés d'ici le vote du budget, suivant le choix des communes dans leur mode de financement (emprunt ou direct), et les montants inscrits au BP 2016 seront affinés.

Régularisation des participations de fonctionnement – diapo n° 11

M. LEVEQUE précise qu'il était nécessaire de réaliser cette régularisation des participations pour une raison d'équité entre les communes, elle porte sur les participations liées au marché de prestations de services et contrats d'affermage par rapport au réalisé sur les années 2013, 2014 et 2015.

Prévisionnel des participations des communes au budget eaux pluviales 2015 – diapo n° 12

M. MONOD fait part de nouveau de son avis sur l'inégalité de traitement, pour exemple les grilles que l'on débouche en unitaire sont pris en charge par le budget eaux usées, et lorsqu'il s'agit du séparatif les grilles sont impactées sur le budget eaux pluviales.

BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF - diapo n° 13

M. LEVEQUE rappelle que le budget principal assainissement collectif est un budget HT assujetti à la TVA.

Les résultats du SYSEG sont les suivants :

Résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2015 investissement : 998 783.08 €

Résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2015 fonctionnement : 850 910.11 €

Les restes à réaliser d'investissement sont déficitaires pour 363 520.53 €.

Evolution de la dette – diapos n° 14 et n° 15

M. LEVEQUE indique qu'au 31.12.2012 le capital restant dû était de 2 197 095 €, suite au transfert de la dette des communes au 01.01.2013 il est passé à 5 037 669 €. Au 1^{er} janvier 2016 il est de 4 727 735 €.

- Un emprunt réalisé en 2015 (1 M€ au taux fixe de 1,45 %) et deux se sont arrêtés en 2015 et un s'arrêtera en 2016.
- Remboursement des emprunts en 2016 pour un montant d'intérêts estimé à 150 227 € et un capital de 460 958 €.

Il souligne qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2016 pour permettre d'équilibrer le budget.

Et il donne la capacité de désendettement soit 3,44 années en 2015 démontrant la bonne santé financière du SYSEG.

M. LEVEQUE constate qu'au vu de l'évolution de la courbe sur les trois dernières années, celle-ci montre que le syndicat a une forte capacité d'autofinancement ce qui permet d'avoir un endettement absorbable. Il précise que la courbe présentée est réalisée avec ceux actuels et ne prévaut pas des futurs emprunts.

M. FAURAT souhaite mettre fin « au bruit qui court » sur le fait que le SYSEG serait endetté. Il rappelle que le syndicat a récupéré les emprunts des communes lors du transfert de compétence, ce qui a bien entendu augmenté sa dette mais quelle commune aujourd'hui pourrait rembourser sa dette en trois ans et demi ? L'évolution de la courbe de la dette démontre que le SYSEG peut appréhender les investissements futurs compte tenu du taux d'endettement qui est relativement faible. La capacité de désendettement du syndicat est tout à fait satisfaisante pour ce mandat et les suivants.

M. LEVEQUE précise que la dette en soi n'est pas mauvaise pour un budget.

M. MONOD trouve cette vision des chiffres optimiste alors que le syndicat pourrait avoir à investir 70 M€ de travaux, il estime que le syndicat n'a pas la capacité d'autofinancement nécessaire.

M. FAURAT rappelle que le SYSEG réalise des travaux à la place des communes, si le syndicat s'endette dans les années à venir c'est parce que ces dernières n'ont pas réalisés les travaux avant.

Actuellement le SYSEG peut appréhender une dette supérieure à celle d'aujourd'hui. Le SYSEG se trouve dans une courbe satisfaisante.

M. DELEGUE précise que toutes les collectivités exerçant la compétence assainissement sont dans la même situation que le SYSEG qui a hérité d'un historique. La réglementation est récente, et il faut être réaliste sur le fait que les 425 kms de réseaux ne pourront pas être renouvelés en totalité. C'est la raison pour laquelle le syndicat donne une grande importance dans le choix des entreprises, pour un travail effectué dans les règles de l'art avec des matériaux dont la longévité est comprise entre 50 et 100 ans.

M. MONOD est d'accord avec le fait que le SYSEG hérite de cette situation mais il pense qu'avec une capacité de financement de 600 000 € à 900 000 € par an, on ne peut pas faire 25 M€ d'investissement.

Mme FARGEAS rappelle qu'à dette constante le syndicat à la capacité de financer environ 21 M€ de travaux sur 15 ans en prenant 600 000 € de capacité de financement.

M. MONOD souhaiterait avoir une prospective financière jusqu'à 2023.

Remarque à laquelle M. FAURAT répond que le SYSEG se porte bien, qu'il y aura sûrement des investissements futurs qui feront que la courbe atteindra « le niveau orange », mais la réglementation est très précise et le syndicat doit la suivre. Le montant de 70 M€ n'est que le résultat de l'étude. D'ailleurs, il faudra trouver avec l'aide de la DREAL une situation satisfaisante pour les deux parties. Le SYSEG établira un calendrier d'investissements conformes à ce que peut investir le syndicat, mais plusieurs mandats seront nécessaires pour réaliser ces travaux et atteindre les objectifs demandés.

M. VIRET apporte la remarque suivante, à savoir qu'il y a quelques années les élus préféreraient mettre en avant la réalisation de médiathèques ou de salles de sports plutôt que l'assainissement. Il est tout à fait d'accord avec le fait qu'il sera compliqué de réaliser les 70 M€, mais il faut considérer la DREAL comme un partenaire et discuter avec eux de ce qui est réalisable.

M. FAURAT donne la parole à Mme GUEGUEN, Receveur syndical, pour qui, actuellement, la situation financière du syndicat est très satisfaisante avec une capacité d'autofinancement qui permet de couvrir quatre fois le remboursement de la dette actuelle en capital. Peu de collectivités peuvent se permettre d'avoir une capacité d'autofinancement aussi bonne. Le fond de roulement est très bon et sur les quatre à cinq années à venir il n'y a aucune difficulté. Certes, l'endettement est très fort mais il résulte de l'intégration des communes au syndicat, et dans la mesure où le syndicat peut rembourser largement la dette avec le résultat de la section de fonctionnement, on peut dire que la dette est largement maîtrisée.

Mme GUEGUEN est consciente des 75 M€ à investir mais il ne s'agit que d'une prévision. Le SYSEG n'a pas encore le montant des travaux qu'il devra réaliser. Il faudra analyser chaque année le résultat du syndicat et déterminer sa capacité d'autofinancement, qui à ce jour, permet à la fois de couvrir la dette et de financer les investissements. Au fil du temps la dette baisse, les nouveaux emprunts stabiliseront celle-ci, puisque parallèlement le syndicat empruntera mais le capital diminuera puisque des emprunts disparaîtront.

Mme GUEGUEN assure que le syndicat n'est pas en difficulté financière à ce jour, ni pour les années à venir. On est actuellement dans l'incapacité de faire une prospective financière car le programme de travaux n'a pas encore été défini.

M. FAURAT précise que le calendrier d'investissements qui sera établi permettra de lisser les travaux, d'emprunter au besoin et de maintenir la dette du syndicat.

Mme FARGEAS rappelle que dans les 70 M€, il y a aussi la participation de la Métropole de Lyon suivant le type de travaux, collecte ou transport-traitement.

Programme d'investissement - diapos n° 16 à n° 18

Pour les programmes des travaux prévisionnels pour 2016 se reporter aux diapositives n° 16 à 18.

Programme d'investissement pluriannuel - diapo n° 19

- Le programme d'investissement présenté est limité à une programmation 2016 ainsi que quelques opérations sur 2017.
- Le syndicat réalise actuellement l'étude du schéma directeur d'assainissement lancée en juin 2014 en vue de l'établissement du nouvel arrêté Préfectoral englobant l'ensemble du système d'assainissement du SYSEG (Givors et Grigny y compris) applicable au 1^{er} janvier 2017. Cet arrêté doit comporter un programme de travaux qui doit être validé prochainement par la DREAL et l'Agence de l'Eau.

- Nécessité également de prendre en compte la programmation d'ici environ 6 ans du remplacement de la lagune de Bellevue et les réseaux d'assainissement associés qui sont hors système d'assainissement d'un montant prévisionnel de 300 000 € HT.

Programme d'investissement Divers Informatique et Maison Intercommunale de l'Environnement – diapo n° 20

Mobilier (armoires) : 1 000 €

Informatique (si nécessaire et proposition de dématérialisation des actes administratifs) : 5 000 €

Maison Intercommunale de l'Environnement (aménagements si nécessaires gérés par le SYSEG qui est le syndic) : 5 000 €

Budget fonctionnement principales recettes - diapo n° 21

M. LEVEQUE liste les principales recettes de fonctionnement qui sont les suivantes :

- Surtaxe assainissement : 1 340 000 €
- Participation Financière à l'Assainissement Collectif : 150 000 €
- Participation du Grand Lyon : 199 000 €
- Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau : 150 000 €
- Nouvelle Prime de l'Agence de l'Eau d'aide à la gestion durable des services d'assainissement : 25 000 €
- Recettes sur les postes : 19 500 €
- Remboursement frais MIE par les deux autres syndicats et autres frais : 18 300 €

Pour un montant global de 1 901 800 €.

Point sur la communication 2016 – diapo n° 22

M. LEVEQUE donne lecture du plan de communication qui a été évoqué lors du dernier comité syndical par M. GRANADOS, et du budget 2016 HT pour le programme communication :

- Doc gestion eaux pluviales/permis de construire : 3 000 €
- Rapport d'activité 2015 : 1 500 €
- Site internet mobile : 500 €
- Administration site internet : 400 €
- Newsletter : 0 €
- Courrier écoles visite station : 0 €
- Visites de chantiers : 0 €

Pour un total de 5 400 € HT.

Budget fonctionnement principales dépenses - diapo n° 23

- Frais de facturation pour percevoir la redevance assainissement : 42 000 €
- Taxes et redevances (VNF, CNR et ADYAL) : 40 500 €
- Marché de prestation de services et renouvellement correspondant : 130 000 €
- Nécessité d'engager une étude sur le mode de gestion de son service assainissement dans sa globalité dans le cadre de la fin du contrat d'affermage au 30/06/2018 : 30 000 €
- Mission d'assistance juridique du Centre de Gestion : 2 390 €
- Frais MIE, fournitures administratives, assurance, annonces, ...

Evolution des effectifs :

- Pas d'augmentation du personnel,
- Fin de la mise à disposition de Mme Fargeas auprès du SMAGGA au 01.10.2016 (30 % d'un temps plein).

Adoption à l'unanimité de la délibération n° 5-2016 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 qui vient d'être présenté.

Délibération n° 5-2016

II - Mandat au Centre de Gestion du Rhône pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires à compter du 01.01.2017 - diapo n° 24

M. FAURAT rappelle que le SYSEG adhère au contrat groupe d'assurance du Centre de Gestion du Rhône le garantissant contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux :

- affiliés à la CNRACL :

Tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

- non affiliés à la CNRACL :

L'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016.

M. Faurat propose aux délégués d'autoriser le Centre de Gestion à mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de couvrir le SYSEG contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL.

Adoption à l'unanimité d'autoriser le Centre de Gestion à mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de couvrir le SYSEG contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et non affiliés à la CNRACL.

Délibération n° 6-2016

A la question de M. GOUJON, Mme FARGEAS répond que ce contrat n'est pas obligatoire mais sans cette assurance le syndicat ne serait pas rembourser lors d'arrêt de travail.

III - Questions diverses - diapos n° 25 à n° 27

M. DELEGUE fait un point sur deux opérations de maintenance qui sont les suivantes :

Maintenance et renouvellement du Poste de Pététin à Givors - diapos n° 25 à n° 26

Ce poste de relevage est dans un état très dégradé, notamment les colonnes de refoulement et les équipements d'autosurveillance, ainsi que le caillebotis. Seul le bâti du poste de relevage est en bon état. Il précise qu'exceptionnellement pour cette opération, la DREAL et le SMAGGA ont donné leur autorisation pour l'arrêt du poste d'une durée de quatre jours. Cependant, l'opération n'a pas pu être réalisée dans sa totalité.

Pour assurer la pérennité de ce poste il faudrait une autre opération de même envergure qui serait à prévoir dans 2 à 3 ans. Ce poste de relevage n'est pas adapté aux types d'effluents qui arrivent et le coût d'exploitation est trop important.

Le renouvellement du poste est envisagé à l'horizon 2020 et est estimé à 1 M€. Une réflexion doit être menée dès 2016 sur les moyens de réalisation de ce renouvellement (implantation, méthodologie...) avec les différents partenaires.

M. FAURAT ajoute qu'il s'agit d'une priorité et que des solutions doivent être trouvées.

Aux remarques de Mme VUILLEMIN et M. PERRAUD, M. FAURAT répond que ce poste sera déplacé, il faut donc trouver du foncier, et la solution pourrait être une vis d'Archimède comme au poste de Port de Bief à Givors.

Maintenance de la filière biologique à la station d'épuration de Givors - diapo n° 27

Tous les deux à trois ans, Lyonnaise des Eaux réalise une opération sur la filière biologique de la station, sur les filtres à billes, car une partie des billes part dans la bêche à eaux sales et au fil du temps les filtres contiennent moins de billes d'où un risque de dégradation de la qualité du traitement des effluents. Avec l'autorisation de la Police de l'Eau, le traitement secondaire est arrêté et les billes sont réinjectées dans les filtres. Il s'agit de l'entretien normal de la station d'épuration.

Question sur la production des boues à la station d'épuration

A la question de M. GALLET sur la baisse de la production des boues à la station d'épuration, M. DELEGUE répond qu'elle est toujours en diminution, on peut constater une baisse de 20% par rapport à d'habitude. Pour l'instant aucune explication n'a été trouvée. Le débit d'effluents en entrée de la station n'a pas réellement diminué, la quantité de pollution traitée varie peu. Par ailleurs, une recherche est en cours pour déterminer l'origine de cette baisse de production de boues.

En réponse à la question de M. PERRAUD sur la fiabilité des mesures de débit à l'arrivée de station, M. DELEGUE répond que les dispositifs d'autosurveillance fonctionnent correctement et des vérifications ont été effectuées pour s'en assurer.

Prenez-dates

Un groupe de travail SPANC est prévu le mardi 22 mars 2016 à 18h00.

Prochain comité syndical le mercredi 30 mars 2016 à 18h00.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,
Gérard FAURAT

